



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêté du 16/07/2019

R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le décret 2019-251 du 27 mars 2019 Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	25124 MAIRIE DE GARGAS A
Propriétaire	MAIRIE DE GARGAS
Donneur d'ordre	MAIRIE DE GARGAS
Adresse de l'immeuble	place du Chateau 84400 GARGAS
Bâtiment ou installation	Ecole primaire cours de récréation
Date de la commande	15/03/2022
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	17/03/2022
Date d'émission du rapport de repérage	12/04/2022
Référence du programme de travaux défini par le donneur	Réfection du sol bitumineux de la cour de
d'ordre	récréation.

Signataire du rapport

Signature et Visa

Opérateur de repérage :

SAS DTIG au capital de 15006 187 Rue des Marchands 84400 APT Tel: 04/90 04 04 05 RCS Avignon 784 296 164-APE: 7120 B

GUEBHARD Pascal D.T.I.G EXIM EXPERTISES Le 12/04/2022

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante





Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Néant

Investigations approfondies complémentaires et moyens à mettre en œuvre

Néant





SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	4
OBJET DE LA MISSION :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	4
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	4
PROGRAMME DE TRAVAUX	4
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	4
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	4
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	4
PROGRAMME DE REPERAGE	4
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	5
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	5
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	5
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	5
RESULTATS DU REPERAGE	5
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	5
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	6
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	6
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	7
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	9
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE	12
ANNEXE : CERTIFICAT DE COMPETENCE	24
ANNEVE - ATTESTATION D'ASSUDANCE	25





1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : 25124 MAIRIE DE GARGAS

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :				
Propriétaire de l'immeuble :	MAIRIE DE GARGAS			
Demeurant :	4 Place du Château 84400 GARGAS			
Représenté par :	Madame ACHARD Martine			
Commanditaire du repérage :	MAIRIE DE GARGAS			
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur GUEBHARD Pascal			
Nom et adresse de l'entreprise :	D.T.I.G EXIM EXPERTISES 187 Rue des Marchands 84400 APT			
N° de Siret :	79429916400028			
RCP-compagnie-n° de police :	MMA ASSURANCES - 114.231.812			
1.3 Identification complète de l'	1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :			
Dénomination :	Cour de récréation			
Adresse complète :	place du Chateau 84400 GARGAS			
Référence Cadastrale :	NC			
1.4 Identification du Bâtiment c	1.4 Identification du Bâtiment concerné :			
Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : NC Construction : NC			
Fonction principale du bâtiment :	Ecole primaire Cour de récréation			
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :				

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Intitulé

Réfection du sol bitumineux de la cour de récréation.

3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
Cour de récréation	RdJ	1

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :





Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers			
Espaces sportifs	Revêtements de sols	Р	

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

- 4 Conditions de réalisation du repérage
- 4.1 Dates et Nature des visites sur site

Néant

- **4.2** Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020
- 4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies
- 4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001: (continue: NON)

- 5 Résultats du repérage
- 5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre

Programme de travaux





5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
		Sol	Revetement n°1	Asphalte - Bitumineux	Résultat d'analyse	Non	
Cour de récréation	RdJ	Sol	Revetement n°2	Asphalte - Bitumineux	Résultat d'analyse	Non	
Cour de recreation	Kus	Sol	Revetement n°4	Asphalte - Bitumineux	Résultat d'analyse	Non	
		Sol	Revetement n°3	Asphalte - Bitumineux	Résultat d'analyse	Non	

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.





ANNEXE: Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT: P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation	
MAIRIE DE GARGAS	25124 MAIRIE DE GARGAS	RdJ - Cour de récréation	
MAINE DE GANGAS	23124 WAIRL DE GARGAS	Revetement n°1 - Sol	
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau	
GUEBHARD Pascal	17/03/2022	Asphalte - Bitumineux	
Résultat amiante			
absence d'amiante			

PRELEVEMENT: P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation		
MAIRIE DE GARGAS	25124 MAIRIE DE GARGAS	RdJ - Cour de récréation Revetement n°2 - Sol		
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau		
GUEBHARD Pascal	17/03/2022	Asphalte - Bitumineux		
Résultat amiante				
absence d'amiante				





PRELEVEMENT: P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation	
MAIRIE DE GARGAS	25124 MAIRIE DE GARGAS	RdJ - Cour de récréation Revetement n°3 - Sol	
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau	
GUEBHARD Pascal	17/03/2022	Asphalte - Bitumineux	
Résultat amiante			
absence d'amiante			

PRELEVEMENT: P004

Emplacement



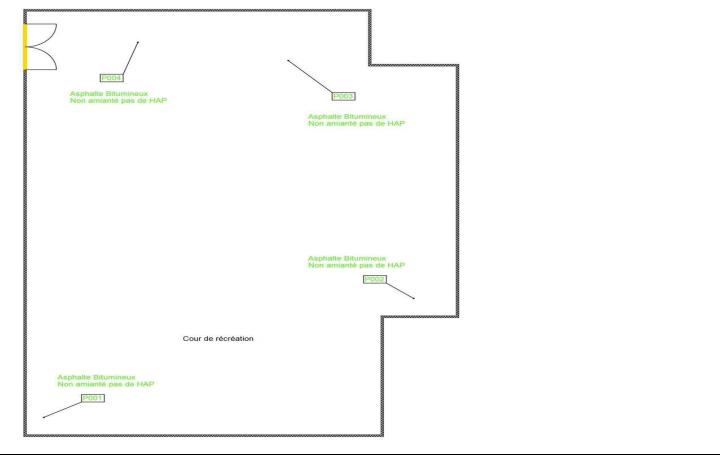
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation	
MAIRIE DE GARGAS	25124 MAIRIE DE GARGAS	RdJ - Cour de récréation Revetement n°4 - Sol	
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau	
GUEBHARD Pascal	17/03/2022	Asphalte - Bitumineux	
Résultat amiante			
absence d'amiante			



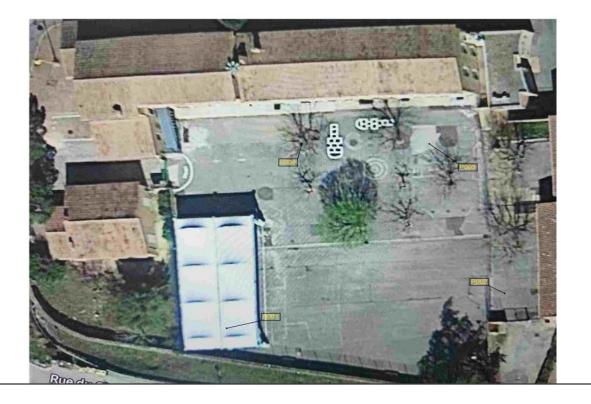


ANNEXE : Plans et/ou Croquis

Analysa 1	Planche de repérage			
Client :	MAIRIE DE GARGAS	MAIRIE DE GARGAS		Croquis N°1
N° dossier :	25124 MAIRIE DE G			
N° planche :	1/2	Version: 0	Adresse :	place du Chateau 84400 GARGAS
Type:	Croquis			04400 0/11(0/10
Date :	12/04/2022		Localisation :	
Interveant :	GUEBHARD Pascal		Lieu / Zone :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics		Commentaire :	
				<u> </u>



Analys 1	Planche de repérage			
Client :	MAIRIE DE GARGAS		Titre :	Croquis N°2
N° dossier :	25124 MAIRIE DE GA	E GARGAS		
N° planche :	2/2	Version: 0	Adresse :	place du Chateau 84400 GARGAS
Type:	Croquis			04400 G/MCG/IC
Date :	12/04/2022		Localisation :	
Interveant :	GUEBHARD Pascal		Lieu / Zone :	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostic	S	Commentaire :	







ANNEXE: Procès verbaux d'analyse





PV_00720220300788005



Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

D.T.I.G. DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER GUEBHARD Monsieur Pascal GUEBHARD 187 Rue des Marchands 84400 APT

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-22-KE-017005-02 Date d'émission de rapport : 04/04/2022 17:27 Page1/6

Annule et remplace la version AR-22-KE-017005-01 ayant pour date d'émission le 28/03/2022 à 15:37, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Date d'analyse : 23/03/2022

Dossier N°: 22KE007845 Date de réception : 21/03/2022

Référence dossier Client: 25124 MAIRIE DE GARGAS A - place du Chateau 84400 GARGAS - MAIRIE DE GARGAS

Les résultats d'analyse d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réalisée par Eurofins Analyses pour l'Environnement France sont joints en annexe à ce rapport.

N°	Distance and	Description visuelle	Technique	Prép	aration	Résultats
éch.	Référence client	Description visuelle	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Resultats
001	P001-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°1 - Asphalte - Bitumineux	Prise d'essai n° 1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MOLP * /YH7W	-/-*	:C = *	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MET * /J7HU	1/2*	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MOLP * /YH7W	-/-*		Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MOLP * /YH7W	-/-*	570	Analyse réalisée non conclusive

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS 75 Avenue de Pascalet F-30310 VERGEZE, FRANCE

Tell: +33 3 8 8 1 65 31: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/ S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B









RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-22-KE-017005-02 Date d'émission de rapport : 04/04/2022 17:27 Page2/6

Annule et remplace la version AR-22-KE-017005-01 ayant pour date d'émission le 28/03/2022 à 15:37, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier № : 22KE007845

Date de réception : 21/03/2022

Date

Dossier N°: 22KE007845 Date d'analyse : 23/03/2022 Référence dossier Client:

25124 MAIRIE DE GARGAS A - place du Chateau 84400 GARGAS - MAIRIE DE GARGAS

N°	D (4)	Description visuelle	Technique	Prép	aration	5/- "
éch.	Référence client	Description visuelle	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MET * / J7HU	1/2*	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non * détectées
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * /J7HU	1/2*	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P002-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°2 - Asphalte - Bitumineux	Prise d'essai n° 1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MOLP * /YH7W	-/-*	*	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * /YH7W	- / - *		Analyse réalisée non * conclusive
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les élèments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Destautions approves data to document soft cooperas part accreditation. Elles soft intertinilees part is symbole. Elevation Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
F-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
S-43.3 88 91 65 31 - 516 311 - 33 (0) 4 65 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - 5ite Web: www.eurofins.fr/amilante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B









RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-22-KE-017005-02 Date d'émission de rapport : 04/04/2022 17:27 Page3/6

Annule et remplace la version AR-22-KE-017005-01 ayant pour date d'émission le 28/03/2022 à 15:37, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier № : 22KE007845

Date de réception : 21/03/2022

Date

Dossier N°: 22KE007845 Date d'analyse : 23/03/2022 Référence dossier Client:

25124 MAIRIE DE GARGAS A - place du Chateau 84400 GARGAS - MAIRIE DE GARGAS

N°	D (61	Description visuelle	Technique	Prép	paration	D/- #-t-
éch.	Référence client	Description visualic	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP * /YH7W	-/-*	- *	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * /J7HU	1/2*	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non * détectées
003	P003-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°3 - Asphalte - Bitumineux	Prise d'essai n° 1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MOLP * /SET9	1/1*	*	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris) (foncé)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * /SET9	1/1*	*	Analyse réalisée non * conclusive

Tous les élèments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Destautions approves data to document soft cooperas part accreditation. Elles soft intertinilees part is symbole. Elevation Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
F-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
S-43.3 88 91 65 31 - 516 311 - 33 (0) 4 65 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - 5ite Web: www.eurofins.fr/amilante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B









RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-22-KE-017005-02 Date d'émission de rapport : 04/04/2022 17:27

Page4/6

Annule et remplace la version AR-22-KE-017005-01 ayant pour date d'émission le 28/03/2022 à 15:37, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier № : 22KE007845

Date de réception : 21/03/2022

Date Date d'analyse : 23/03/2022

Dossier N°: 22KE007845 Référence dossier Client:

25124 MAIRIE DE GARGAS A - place du Chateau 84400 GARGAS - MAIRIE DE GARGAS

N°	Référence client	Description visuelle	Technique	Prép	paration	Résultats	
éch.	Reference client	Dodaipilon violatio	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Resultats	
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	*
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc) + (beige)	MOLP * /SET9	1/1*	- *	Analyse réalisée non conclusive	*
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc) + (beige)	MET * /J7HU	1/2*	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	*
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * / J7HU	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	*
004	P004-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°4 - Asphalte - Bitumineux	Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MOLP * /YH7W	-/-*	- *	Analyse réalisée non conclusive	×
		Prise d'essai n°1 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (gris)	MET * /J7HU	1/2*	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées	*

Tous les élèments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Destautions approves data to document soft cooperas part accreditation. Elles soft intertinilees part is symbole. Elevation Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
F-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
S-43.3 88 91 65 31 - 516 311 - 33 (0) 4 65 73 16 84 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - 5ite Web: www.eurofins.fr/amilante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B









RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-22-KE-017005-02 Date d'émission de rapport : 04/04/2022 17:27 Page5/6

Annule et remplace la version AR-22-KE-017005-01 ayant pour date d'émission le 28/03/2022 à 15:37, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.

Dossier № : 22KE007845

Date de réception : 21/03/2022

Date Date d'analyse : 23/03/2022

Référence dossier Client:

25124 MAIRIE DE GARGAS A - place du Chateau 84400 GARGAS - MAIRIE DE GARGAS

N°	D. (41	Description visuelle	Technique	Prép	aration	B/ #4
éch.	Référence client	Description visuelle	utilisée / Analyste	Nb prep / Nb grilles ou lames	Туре	Résultats
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MOLP * /YH7W	-/-*	*	Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°2 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (marron)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) granulats (blanc)	MOLP * /YH7W	- / - *		Analyse réalisée non conclusive
		Prise d'essai n°3 matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement moncouche) granulats (blanc)	MET * / J7HU	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur bitumineux de type enrobé (visiblement monocouche) liant hydrocarboné (noir)	MET * /J7HU	1 / 2 *	Calcination * et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-WO63769 et T-PM-WO84179) en vue d'une identification de fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) selon le guide HSG 248 - annexe 2.

Traitement par une méthode interne (modes opératoires T-PE-W063769 et T-PM-W022725) en vue d'une identification de fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050 et IMA « Principes pétrographiques et de classification minéralogique ».

Tous les élèments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Destantions lapporese dans ce documents sont couveries par l'accreditation. Enes sont identifieres par le Symbole :

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
F-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
SAS 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 71208









RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-22-KE-017005-02 Date d'émission de rapport : 04/04/2022 17:27 Page6/6

Annule et remplace la version AR-22-KE-017005-01 ayant pour date d'émission le 28/03/2022 à 15:37, qui doit être détruite ou nous être renvoyée.

Toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations. Date d'analyse : 23/03/2022

Dossier N°: 22KE007845 Date de réception : 21/03/2022 Référence dossier Client:

25124 MAIRIE DE GARGAS A - place du Chateau 84400 GARGAS - MAIRIE DE GARGAS

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2: "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux. la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport mentionne les analyses conclusives et non conclusives. En effet, le laboratoire met en œuvre les deux techniques d'analyse MOLP et META sur tous les échantillons massifs conformément aux exigences indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2019.

Le « -» indiqué dans « Type de préparation » s'entend comme « Préparation avec traitement par calcination et/ou attaque acide (méthode interne de

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017. Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019. Dècret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 3 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante

naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés. Il respecte également le cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

NB 7 : En application de l'annexe I de l'arrêté du 1er octobre 2019, si au moins l'une des préparations met en évidence la présence d'amiante, il est conclu à la détection d'amiante sur l'échantillon. Sinon, il est conclu à la non détection de fibre d'amiante

Katherine Juan Tech. Analyste Microscopie

Tous les élèments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte δ page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Destantions lapporese dans ce documents sont couveries par l'accreditation. Enes sont identifieres par le Symbole :

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 VERGEZE, FRANCE
F-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
T-30310 VERGEZE, FRANCE
SAS 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 71208









Page 1/5

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT SUD SAS Résultats Analyses 75C Avenue de Pascalet 30310 VERGEZE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 22E062346

Version du : 04/04/2022

N° de rapport d'analyse : AR-22-LK-070832-01

Date de réception technique : 30/03/2022 Première date de réception physique : 30/03/2022

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRVE500007409

Coordinateur de Projets Clients : Anne Biancalana / AnneBiancalana@eurofins.com / +336 4974 5156

N° Ech	n Matrice		Référence échantillon				
001	Matériaux routiers	(ROU)	22KE007845-001 - P001-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°1 - Asphalte - Bitumineux				
002	Matériaux routiers	(ROU)	22KE007845-002 - P002-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°2 - Asphalte - Bitumineux				
003	Matériaux routiers	(ROU)	22KE007845-003 - P003-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°3 - Asphalte - Bitumineux				
004	Matériaux routiers	(ROU)	22KE007845-004 - P004-RdJ - Cour de récréation - Sol - Revetement n°4 - Asphalte - Bitumineux				

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.frienv SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971







Page 2/5



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 22E062346

Version du : 04/04/2022

N° de rapport d'analyse : AR-22-LK-070832-01

Date de réception technique : 30/03/2022

Référence Dossier :

Première date de réception physique : 30/03/2022

Référence Commande : EUFRVE500007409

N° Echantillon	001	002	003	004
Référence client :	22KE007845 -001	22KE007845 -002	22KE007845 -003	22KE007845 -004
Matrice :	ROU	ROU	ROU	ROU
Date de prélèvement :				
Date de début d'analyse :	30/03/2022	30/03/2022	30/03/2022	30/03/2022

Température de l'air de l'enceinte : 14.9°C 14.9°C 14.9°C 14.9°C

	Prép	paratio	n Ph	ysico	-Chir	nique		
LS6XB : Prétraitement de l'échantillon Concassage		Fait		Fait		Fait	Fait	
Homogeneisation	*	Fait		Fait	*	Fait	Fait	

									10.495	
3	Hydrocarb	ure	s Aron	natio	ues Po	olyc	yclique	es (F	IAPs)	
SQA7 : HAPs 16 composés - c	délai Express			_		-		_		
Dibenzo(a,h)anthracène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Fluoranthène	mg/kg M.S.	*	0.63	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Benzo(ghi)Pérylène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Chrysène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Acénaphtène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Naphtalène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Phénanthrène	mg/kg M.S.	*	0.54	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Benzo(a)pyrène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Pyrène	mg/kg M.S.	*	0.59	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Anthracene	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Indeno (1,2,3-cd) Pyrėne	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Acénaphthylène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Benzo-(a)-anthracène	mg/kg M.S.	*	< 0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Fluorène	mg/kg M.S.	*	<0.50	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	
Somme des HAP	mg/kg M.S.	*	1.76	*	< 0.50	*	< 0.50	*	<0.50	

D : détecté / ND : non détecté z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.frienv SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971









Page 3/5

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N°: 22E062346

Version du: 04/04/2022

N° de rapport d'analyse : AR-22-LK-070832-01

Date de réception technique : 30/03/2022 Première date de réception physique : 30/03/2022

Référence Dossier :

Référence Commande : EUFRVE500007409



Coordinatrice de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats (la date de prélèvement, la matrice, la référence échantillon et autres informations identifiées comme provenant du client), ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée en observation

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.
Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude (déterminée avec k = 2) sont disponibles sur demande

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vénfication dans le domaine de l'environnement – Détail disponible sur demande

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.







Page 4/5



EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° :22E062346 N° de rapport d'analyse : AR-22-LK-070832-01

Emetteur : Commande EOL :

Nom projet : Référence commande : EUFRVE500007409

		1100000	F 151 A	~~~		
14	latá	rial	IV	FOI	Itio	FC

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Incertitude à la LQ	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LS6XB	Prétraitement de l'échantilion Concassage Homogenelisation	Broyage [Broyage et homogénélisation] - NF EN 15002				Eurofins Analyses pour l'Environnemen France
LSQA7	HAPs 16 composés - délai Express	GC/MS/MS [Extraction Hexane / Acétone] - NF EN 14346 norme abrogée - NF EN 15527	0.00			1
	Dibenzo(a,h)anthracêne	15027	0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(k)fluoranthène		0.5	48%	mg/kg M.S.	
	Fluoranthène		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(ghli)Përylëne		0.5	48%	mg/kg M.S.	
	Chrysène		0.5	37%	mg/kg M.S.	
	Acénaphtène		0.5	30%	mg/kg M.S.	
	Naphtalène		0.5	40%	mg/kg M.S.	
	Phénanthrène ·		0.5	33%	mg/kg M.S.	
	Benzo(a)pyréne		0.5	32%	mg/kg M.S.	
	Pyrène		0.5	46%	mg/kg M.S.	
	Anthracène		0.5	38%	mg/kg M.S.	
	Indeno (1,2,3-cd) Pyrěne		0.5	43%	mg/kg M.S.	
	Acénaphthyléne		0.5	35%	mg/kg M.S.	
	Benzo(b)fluoranthène		0.5	47%	mg/kg M.S.	
	Benzo-(a)-anthracène		0.5	47%	mg/kg M.S.	
	Fluorène		0.5	45%	mg/kg M.S.	
	Somme des HAP				mg/kg M.S.	

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971







Page 5/5

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 22E062346 N° de rapport d'analyse : AR-22-LK-070832-01

Emetteur: Commande EOL:

Nom projet : Référence commande : EUFRVE500007409

Matériaux routiers										
N° Ech	Référence Client	rence Client Date & Heure Date de Prélèvement Physiqu		Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon				
001	22KE007845-001		30/03/2022	30/03/2022						
002	22KE007845-002		30/03/2022	30/03/2022						
003	22KE007845-003		30/03/2022	30/03/2022						
004	22KE007845-004		30/03/2022	30/03/2022						

Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
 Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne 5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.frienv SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971





ANNEXE : Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI0184

Version 010

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur GUEBHARD Pascal

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet: 08/09/2017 - Date d'expiration: 07/09/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet: 08/09/2017 - Date d'expiration: 07/09/2022

DPE individuel

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 26/08/2018 - Date d'expiration : 25/08/2023

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 28/08/2018 - Date d'expiration : 27/08/2023

Gaz

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 30/09/2018 - Date d'expiration: 29/09/2023

Plomb

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet: 07/08/2018 - Date d'expiration: 06/08/2023

Termites

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet: 07/08/2018 - Date d'expiration: 06/08/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 16/08/2018.



* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste 8 et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

"Missions de repérage des matérieux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste à et àvaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevent du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergaant plus de 300 personnes ou dans des hétiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'insposition par le plomb des preintres ou des contrôles après trevaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des produits contenant de l'arrênte, et d'examen visuel après trevaux dans les immeubles bâtis et les critères des apraismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des compétences des personnes physiques réalisant les critères des personnes physiques réalisant les critères des personnes physiques réalisant les critères d'accréditation des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation inférieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 5 juillet 2008 modifié définissant les critères d'accréditation des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de



ACCRECITATION AT 4-6-52 POINTS OF THE PERSONS WAVECOTRAC FR

Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13





ANNEXE: Attestation d'assurance





Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

SAS DTIG 183 RUE DES MARCHANDS 84400 APT

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 1 525 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 3 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 01/09/2013

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 15 décembre 2021

L'assureur, par délégation, l'Agent Général



SUBERVIE ASSURANCES
Agent Général exclusif NMA
30, cours du Maréchal Juin - B.P. 29
33023 BORDEAUX CEDEX
Tel: 05.56.91.20.67 Fax: 05.56.91.95.75
Email: subervie.assurances@mma.fr
SARL au capital de 401.222 €
N° ORIAS: 07001677 www.orias.fr

F0756

MMA IARD A SURANCE S MUTUELLES / SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS FIXES / ROS LE MANS 775 652 126 MMA IARD / SOCIÉTÉ ANONINE ÀU CAPITAL DE STY 652 385 ELROS / ROS LE MANS 430 C45 852 SIBSES SOCIALIX: "14. BOULEVARD MARIE ET ALEXANDRE OYON – 72030 LE MANS CEDEX 9 ENTREPRISES RÉDIES PAR LE COCO C65 ASSURANCES

Amiante